



Villes et Villages fleuris 2022



Vétraz
Monthoux

SOMMAIRE

 Mot d'Accueil	P. 3
 Notre commune...	P. 4
 Agir pour le développement durable	P. 5
 Plan Local d'Urbanisme	P. 7
 Vétraz-Monthoux, ville propre	P. 9
 Lutte contre le frelon asiatique	P.11
 Le Parc de Haut-Monthoux	P. 12
 Le Parc du Centre-Bourg	P. 14
 La Fête des Plantes	P. 15
 «Off» de la transition énergétique	P. 17
 Extinction de l'éclairage public	P. 19
 Mobilité douce : Balisage des sentiers	P. 20
 Mobilité douce : Voie Vert et Cheminement piétons	P. 21
 L'école dans la nature	P. 22
 Travaux à Venir	P. 23
 En images	P. 27
 Plan du circuit	P. 51



MOT D'ACCUEIL



Mesdames, Messieurs,

Être détenteur du label national « Villes et Villages Fleuris » est une grande fierté pour la commune de Vétraz-Monthoux. C'est aussi une responsabilité, un challenge pour les équipes municipales car nous devons en être dignes. J'en profite pour remercier chaleureusement tous mes services qui œuvrent avec implication et qualité pour que notre commune reste attrayante !

Nous avons obtenu la 1^{ère} fleur en 2008 puis la 2^{ème} en 2016. Depuis toutes ces années, les équipes qui se sont succédées ont sans cesse été à la recherche de techniques permettant d'adapter nos actions aux enjeux liés à l'environnement. La commune investit régulièrement afin que nos agents disposent de matériel performant. Les services eux-mêmes, ainsi que les élus, suivent des formations pour évoluer et rester à la pointe.

Aujourd'hui, nous sommes fiers de nos parcs publics. Leur fréquentation par la population est notre plus belle récompense. Avec près de 10 000 habitants et une population qui évolue sensiblement, d'un point de vue sociologique, nous avons récemment décidé de créer un service « propreté urbaine ». Ces 3 agents sont intégrés au service voirie et ils œuvrent au quotidien pour, d'une part, maintenir notre commune propre et, d'autre part, inciter la population à prendre soin de notre patrimoine commun.

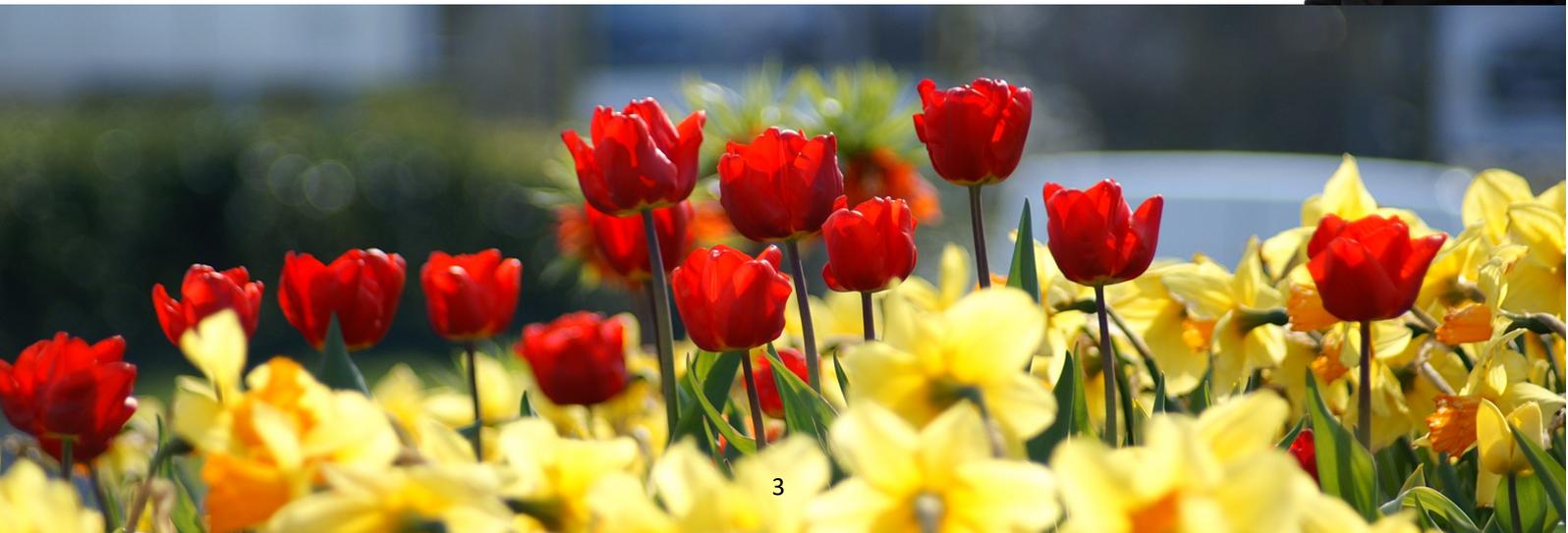
Avec mon équipe constituée en mars 2020, j'ai souhaité d'emblée travailler sur une 'reprise en main' de l'urbanisation afin de mieux intégrer les futures constructions (moins de densité, plus de place pour la nature en ville, aménager plutôt qu'urbaniser...) et offrir un cadre de vie de qualité aux habitants. Les effets se font d'ores et déjà sentir avec une évolution urbaine mieux maîtrisée. L'accent est également mis sur le développement des infrastructures réservées aux modes de déplacement doux et sur la production d'énergies renouvelables (photovoltaïque et géothermie), sur la renaturation des cours d'eau. Ces projets ont un coût mais ils n'ont pas de prix et chacun doit faire sa part pour la protection de notre belle planète.

Elu par mes concitoyens, je ne perds pas de vue la nécessité de rester au contact de la population. Pour ce faire, j'organise régulièrement des réunions de quartier à l'occasion desquelles tous les sujets d'intérêt général sont abordés, sans tabou. La population est ainsi régulièrement sensibilisée aux enjeux de la protection de notre cadre de vie, encore dernièrement à l'occasion de nos journées de l'environnement et du patrimoine mais aussi, de manière plus pragmatique, par la distribution gratuite de nos cendriers de poche.

Persuadé que votre visite à Vétraz-Monthoux vous apportera beaucoup de satisfaction, je vous remercie très chaleureusement pour le temps que vous accordez à cette belle mission de défense et de promotion de la qualité de vie.

Bien cordialement,

Patrick ANTOINE
Maire de VÉTRAZ-MONTHOUX
Vice-président d'Annemasse Agglo
Président de l'Office de tourisme des Monts
de Genève



NOTRE COMMUNE...

Située au nord du département de la Haute-Savoie, à proximité de la frontière suisse, et surplombant l'agglomération annemassienne, dont elle fait partie, Vétraz-Monthoux est une ville à la campagne comptant environ 10 000 habitants. Sa population est variée et en constante augmentation.

D'une superficie de 711 ha, le territoire communal est marqué par la colline de Monthoux qui culmine à 571 mètres, et offre une vue exceptionnelle sur le Mont-Blanc à l'est, et la ville de Genève à l'ouest.

Notre commune propose tous les services, tous les loisirs, tous les équipements d'une ville moderne, tout en ayant su préserver son cadre de vie, son caractère rural. D'importantes zones naturelles et agricoles ont été préservées de l'urbanisation grandissante de la ville, qui comptent aujourd'hui pour environ un tiers de son territoire.

Des réalisations majeures ont transformé la commune ces dernières années, en particulier l'aménagement des espaces publics du Centre-Bourg et l'extension puis le réaménagement du parc public de Haut-Monthoux.

Les services, au service de la commune :

⇒ Une équipe voirie :

- **Un responsable** de service,
- **Trois agents** en charge de la **propreté urbaine**,
- **Trois agents** en charge de la voirie.

⇒ Une équipe espaces verts:

- **Un responsable**
- **Deux agents** en charge de la création paysagère,
- **Trois agents** du fleurissement et de l'entretien.

⇒ 10.5 hectares de surfaces à entretenir :

- Tonte : 67 000 m²
- Massifs vivaces/arbustes : 17 800 m²
- Massifs de plantes annuelles : 488 m²
- Haies : 2337 m²
- Fleurissement hors-sol : 69 bacs et jardinières

A savoir :

L'entretien des espaces verts n'est pas assuré que par les services communaux. Une partie est soustraite à deux organismes :

- **L'E.S.A.T. « CAT Le Monthoux »** (Etablissement et **S**ervice d'**A**ide par le **T**ravail) qui œuvre pour l'intégration socioprofessionnelle de personnes en situation de handicap,
- et **les Brigades Vertes du Genevois**, une association qui œuvre pour l'insertion sociale et professionnelle de publics en situation de grandes difficultés vis à vis de l'emploi.



AGIR POUR LE DEVELOPEMENT DURABLE

Depuis plusieurs années, le service Espaces Verts travaille en gestion différenciée

- ⇒ Suppression des produits phytosanitaires suite à la signature de la charte « Zéro phyto »,
- ⇒ **désherbage thermique à la vapeur** : faite de façon manuelle par les services, suite à l'investissement d'une machine vapeur,
- ⇒ Mise en place de paillage dans les massifs pour économiser l'eau,
- ⇒ Utilisation de l'eau de pluie lors des différents arrosages : jardinières, bacs... ,
- ⇒ Utilisation de plantes vivaces et arbustes dans les massifs,
- ⇒ Remplacement de l'ensemble des jardinières et autres contenants par des nouveaux munis de réserves d'eau,
- ⇒ Mise en place d'arrosage automatique dans l'ensemble des massifs,
- ⇒ Et créations paysagères en régie,



Le **28 novembre 2019**, nous avons signé la charte « **Zéro phyto** », en partenariat avec la FRAPNA (actuelle FNE), afin de faire valider aux élus et aux vétraziens le plan de gestion différenciée et l'arrêt total de produits phytosanitaires.



Deux méthodes alternatives au désherbage chimique sont employées dans la commune :

- Le désherbage au brûleur thermique à gaz, il permet de brûler directement la plante.
- Le désherbage à la vapeur (cf. photo). Avec une température en sortie de lance jusqu'à 120 degrés, il éclate les cellules des plantes. Cette technique est appliquée depuis 2 ans par les agents du centre technique municipal, essentiellement pour le désherbage des massifs de vivaces et d'arbustes.



AGIR POUR LE DEVELOPEMENT DURABLE

Autres démarches environnementales

⇒ **Le parc automobile vétrazien se met à l'heure des énergies propres :**

En début d'année 2016, la commune a fait l'acquisition de deux véhicules utilitaires 100% électriques. Cet achat confirme la démarche environnementale de la municipalité (remplacement d'un véhicule diesel). Ces deux véhicules sont principalement utilisés par les agents municipaux chargés de veiller à la propreté des espaces publics : collecte des corbeilles de ville, du tri effectué dans les bâtiments communaux, ... mais aussi, ces véhicules électriques sont utilisés pour l'arrosage des massifs floraux durant l'été.

La commune continue le renouvellement de son parc de automobile en mettant l'accent sur les énergies propres, et la volonté de la municipalité de promouvoir les modes doux.

Sont recensés sur le parc:

- Deux vélos à assistance électrique pour les déplacements entre les différents bâtiments de la ville
- Deux camions électriques servant au service de propreté urbaine
- Deux véhicules électriques
- Deux véhicules hybrides



⇒ **A chaque renouvellement de véhicule les énergies propres sont prises en compte, ce choix s'inscrit également dans une démarche plus globale pour déployer des modes de transport alternatifs**

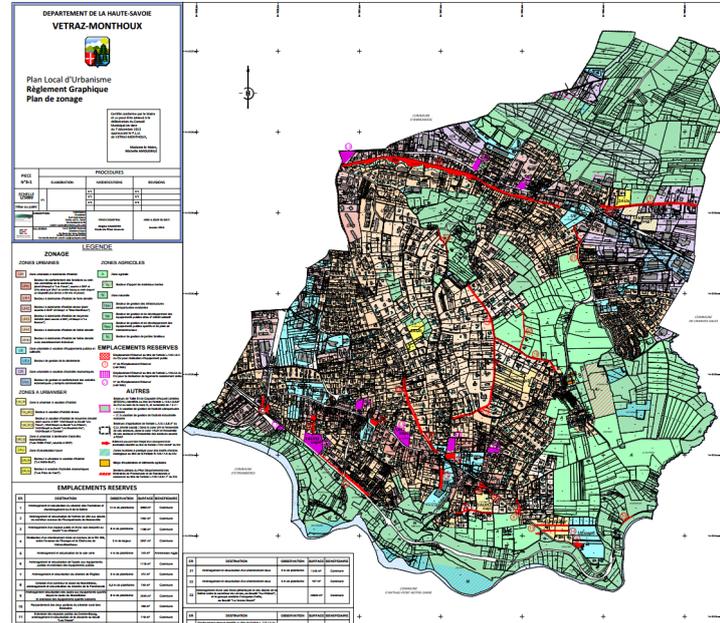


PLAN LOCAL D'URBANISME

Approbation du PLU : Conseil Municipal le 7 décembre 2015

Le Conseil Municipal de Vétraz-Monthoux a validé en séance publique le **lundi 7 décembre 2015**, modifié le 29 novembre 2021, l'approbation du nouveau Plan Local d'Urbanisme (PLU), dont la révision avait été engagée en mars 2010.

Pour l'élaboration de celui-ci, la commune, sensibilisée à la protection des paysages et des rivières de son territoire, a travaillé conjointement avec Monsieur Marc COSSIN, expert forestier.



En septembre 2020, la commune a lancé la procédure de révision relative à la modification n°1 du PLU, afin de reprendre en main l'urbanisation de la ville et la préservation des paysages. Une enquête publique a été menée du 31 août 2021 au 2 octobre 2021.

Cartographie générale

OAP n°0

- Cours d'eau
- Zones humides
- Éléments végétaux du paysage
- Continuités écologiques
- Réservoirs de biodiversité
- « plages » agricoles visuellement sensibles
- secteurs pour la préservation et la mise en valeur du bâti traditionnel et/ou patrimonial de la commune.



PLAN LOCAL D'URBANISME

Le document final de présentation du PLU, a été réalisé sous forme de « fiches-action », présentant les différentes orientations pour le développement de la ville :

- ⇒ **Fiche-Action n°1 :** Protéger et mettre en valeur la trame verte et bleue de la commune
- ⇒ **Fiche-Action n°2 :** Protéger et mettre en valeur le grand paysage
- ⇒ **Fiche-Action n°3 :** Protéger et mettre en valeur le patrimoine bâti traditionnel et/ou patrimoine de la commune
- ⇒ **Fiche-Action n°4 :** Intégrer l'implantation des constructions et installations agricoles nouvelles en zone A

Fiche action 1 :
Protéger et mettre en valeur la trame verte et bleue de la commune.

OAP n°0



Éléments végétaux du paysage

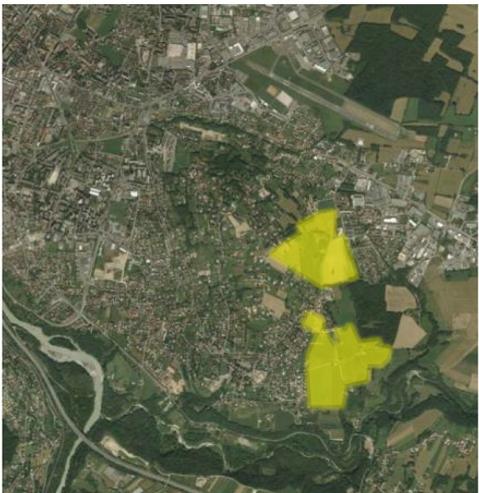


Route menant à Haut-Monthoux

Fiche action 2 :
Protéger et mettre en valeur le grand paysage.

OAP n°0

« plages » agricoles visuellement sensibles




Corly

Fiche action 2 :
Protéger et mettre en valeur le grand paysage.

OAP n°0

- Pour les « plages » ou « glaci » agricoles visuellement sensibles identifiés au document graphique de l'OAP :
Les nouvelles plantations ne sont admises qu'en remplacement des plantations existantes et ne doivent pas, dans le choix des espèces, perturber l'équilibre du panneau paysagé considéré.
Les éventuels travaux et installations autorisés dans ces secteurs liés à l'activité agricole ou forestière ne doivent pas perturber l'équilibre de composition des unités de grand paysage décrites à l'état initial de l'environnement, en évitant notamment de créer des points focaux qui perturbent la lisibilité de l'unité de grand paysage concernée.



Corly



Fiche action 3 : Protéger et mettre en valeur le patrimoine bâti traditionnel et/ou patrimonial de la commune.

OAP n°0




Haut-Monthoux

secteurs pour la préservation et la mise en valeur du bâti traditionnel et/ou patrimonial de la commune.

VETRAZ-MONTHOUX, VILLE PROPRE

La commune de Vétraz-Monthoux porte une attention particulière à la propreté et au respect de ses espaces publics.

Pour cela, la commune applique le **CODE DE L'ENVIRONNEMENT** :



⇒ **Les déjections canines :**

La ville invite ses citoyens à respecter la propreté de ses espaces publics. Il est demandé aux propriétaires d'animaux de ramasser leurs déjections. Pour les inciter à ces gestes de bon sens, des poubelles, ainsi que des distributeurs de sacs ont été installés à différents endroits de la commune.



⇒ **L'interdiction totale de la publicité sauvage :**

La commune met à disposition de ses associations vétraziennes et des communes avoisinantes (sur demande) un grand nombre de panneaux d'affichage, pour annoncer leurs manifestations. Ils sont répartis sur l'ensemble de la commune :

- 3 panneaux lumineux,
- 11 panneaux municipaux,
- 14 panneaux « sucettes » (2m²),
- 8 panneaux-déroulants de 8m².



- panneaux lumineux,
- panneaux-déroulants de 8m²,
- panneaux « sucettes » (2m²).

VETRAZ-MONTHOUX, VILLE PROPRE

⇒ **La pollution visuelle :**

Un règlement intercommunal de « lutte contre la pollution visuelle », nommé **RLPI** (règlement local de publicité intercommunal), a été approuvé à l'échelle de l'agglomération annemassienne lors du Conseil Communautaire du 13 octobre 2021.



BULLETIN MUNICIPAL N° 44 Juin 2018

Dépôt sauvage

Certaines personnes semblent (encore !) confondre déchetterie et point propre... à moins qu'il ne s'agisse plus simplement d'un total manque de considération à l'égard du cadre de vie que nous partageons !!!

Ce jour d'été, en plein milieu de la semaine, c'est-à-dire quand les déchetteries sont ouvertes, un « bon citoyen » a cru bon de se débarrasser de ses cartons et autres emballages polystyrène en les posant en vrac, par terre, devant les conteneurs du point propre du Centre-Bourg.

Deux rappels s'imposent :

1. Les gros cartons (comme sur la photo) ne doivent ni être mis dans les conteneurs des points propres, ni par terre à leurs abords ; ils doivent être emmenés en déchetterie.
2. Pris en flagrant délit, l'auteur de ce dépôt en serait quitte pour recevoir une contravention de 3^{ème} classe, fixant le montant maximal de l'amende à 450 €.

Collecte des ordures ménagères Rappel

- Lorsque la collecte des ordures ménagères a lieu un jour férié, elle est anticipée ou rattrapée le mercredi de la même semaine.
- La collecte sélective des matériaux recyclables (bois, journaux, cartons, métaux, verre, etc.) a lieu tous les lundis, entre les jours fériés.

Toute l'information sur la gestion des déchets est sur www.mieuxtrier.fr

⇒ **La lutte contre les dépôts sauvages :**

Une information régulière est faite aux citoyens, pour les sensibiliser au tri, par le biais essentiellement des magazines municipaux (un magazine par trimestre, soit quatre par an), des panneaux lumineux et du site internet.

La municipalité a également fait le choix d'une installation de conteneurs semi-enterrés sur l'ensemble de la commune. Un choix visuel très agréable.

LA PROPRETÉ DE NOTRE COMMUNE, C'EST L'AFFAIRE DE TOUS

En juin dernier, la commune a lancé une campagne d'affichage pour sensibiliser le plus grand nombre à la problématique posée par les nombreux masques sanitaires que l'on retrouve le long des routes, sur les trottoirs...

Parmi la grande quantité de déchets que chacun de nous produit au quotidien, certains sont recyclables : papiers, plastiques, verre... En utilisant les points d'apport volontaire mis à notre disposition, chacun de nous contribue à :

1. Préserver les ressources naturelles de la planète
2. Offrir des emplois de proximité à notre territoire
3. Diminuer le coût de traitement des déchets de notre collectivité.

Comme pour les papiers, mégots de cigarettes, bouteilles et autres déjections canines, il revient à chacun de faire un minimum d'effort pour déposer ses déchets dans une poubelle. De nombreuses corbeilles de ville sont à la disposition de tous dans divers points de la commune. Alors à vous de jouer !

Plus d'infos sur www.sidefage.fr. Le Sidefage est le syndicat intercommunal de gestion des déchets de notre territoire ; sa mission est d'offrir une seconde vie à nos déchets ménagers. Son slogan ? Vous triez, nous valorisons !



POUR LE RESPECT DE TOUS

Ne laissons pas nos conteneurs à ordures ménagères le long des routes, devant les portails...

Les collectes étant réalisées entre 5h00 du matin et 13h30, les conteneurs à ordures ménagères doivent être présentés en bord de voie avant 5h00 et en tout état de cause après 19h00 la veille. Les conteneurs doivent être enlevés de la voie publique sitôt la collecte effectuée ; ils ne doivent pas rester jusqu'au lendemain voire plus le long des voies.

ACTEUR·TRICE DE NOTRE ENVIRONNEMENT !



ET SI ON SE METTAIT AU COMPOSTAGE ?

Le compostage, c'est quoi ?

C'est le cycle naturel de la décomposition des matières organiques. Cette transformation est possible grâce au travail des vers, des bactéries, des champignons, des insectes et en présence d'air et d'humidité. Le résultat est un engrais naturel et très riche : le compost.

Que pouvons-nous composter ?

- Des matières humides : épluchures et restes de fruits et légumes, sachets de thé et d'infusions, filtres en papier et marc de café, tonte de pelouse fraîche...
- Des matières sèches : coquilles d'œufs, fleurs et plantes fanées, feuilles mortes, petits branchages et tailles de haies (séchées et broyées)...
- À contrario, ne compostez pas les restes de viandes, poissons, os et produits lactés.

Pourquoi composter ?

Le compostage a de nombreux intérêts...

- Réduire le volume des ordures ménagères incinérées (et donc, par conséquent, réduire les émissions de gaz à effet de serre)
- Valoriser les matières organiques en favorisant un « retour à la terre »
- Obtenir un produit gratuit servant d'amendement et d'engrais pour vos plantations (plantes ou potager)

Vous souhaitez composter ?

Que vous habitiez en maison ou en appartement, c'est possible ! Annemasse Agglo vous propose du matériel et des formations autour du compostage domestique et du compostage partagé.

Vous êtes en maison ou en rez-de-jardin : Annemasse Agglo propose des composteurs de 300 litres, en bois ou en plastique. Le composteur est récupéré suite à une

formation d'environ une demi-heure dispensée par un ambassadeur du tri.

Pour commander votre composteur, remplissez le formulaire disponible sur www.annemasse-agglo.fr/services-et-demarches/dechets/reduction-des-dechets

Vous êtes en immeuble et vous n'avez pas la possibilité d'installer un composteur ? Annemasse Agglo propose un accompagnement pour monter un site de compostage partagé. Parlez-en à vos voisins et, lorsque vous êtes plusieurs personnes intéressées, contactez Annemasse Agglo par mail infos@annemasse-agglo.fr ou par téléphone au 04 50 87 88 88 puis taper 2.

Pour toutes vos démarches concernant les déchets, rendez-vous sur www.annemasse-agglo.fr/services-et-demarches/dechets

⇒ **Incitation au compostage :**

L'agglomération, par le biais des canaux de diffusions de ses communes membres, incite la population au compostage



LUTTE CONTRE LE FRELON ASIATIQUE

Depuis trois années, la commune mène une campagne de lutte contre le frelon asiatique par le biais de pièges installés dans plusieurs secteurs de la commune (parc de Haut-Monthoux, Centre-Bourg, ...). Il s'agit d'une lutte sans pesticide.

Les vétraziens sont également invités à prendre part à la lutte. La commune met à la disposition des habitants des kits .



ENVIRONNEMENT



ENSEMBLE, LUTTONS CONTRE LA PROLIFÉRATION DU FRELON ASIATIQUE

Agir vite et piéger le frelon asiatique pour protéger les insectes pollinisateurs. La commune de Vétraiz-Monthoux précurseur en la matière...



Le frelon asiatique, apparu en France il y a une quinzaine d'années, arrive en Haute-Savoie. Il s'attaque principalement aux insectes pollinisateurs (abeilles domestiques, et sauvages...) mais il arrive aussi qu'il s'en prenne aux êtres humains.

Au printemps, des fondatrices (frelons reproducteurs) qui ont passé l'hiver à l'abri (sous un caillou, un morceau de bois...) élaborent des nids d'environ 2 000 frelons, essentiellement situés dans les arbres sur notre territoire.

Il est très important d'agir dès le printemps contre l'installation du frelon asiatique. Une fondatrice éliminée au printemps est un nid de moins. À savoir, un nid non détruit donne 4 nids l'année suivante. De plus, le frelon asiatique a peu de prédateurs en Europe (seulement quelques oiseaux).

Pour agir contre ce fléau, le Conseil municipal reconduit le programme lancé en 2021 :

► Les services techniques municipaux vont installer et assurer le suivi d'une quinzaine de pièges spécifiques sur tout le territoire de la commune, en particulier à proximité des lieux publics (écoles, parcs, stade de foot...)

► Mise en vente d'un kit à 5 € (composé d'un piège et 2 apâts) pour les particuliers qui ont un jardin et qui souhaitent s'associer à cette action (ce prix attractif est possible car la commune prend à sa charge une partie du coût). Le piège est à accrocher dans un arbre. Le kit est accompagné d'une notice explicative, sa mise en œuvre est simple et accessible à tous

► Si vous avez conservé vos pièges, vous pouvez bénéficier gratuitement de nouveaux apâts

Le piégeage effectué par le particulier, en plus de l'action des services municipaux, est indispensable. Cette action collective limitera la création de nids et donc la prolifération du frelon asiatique dans notre espace de vie.

(Cet article a été rédigé avec l'aide de Didier Mouchet, apiculteur sur la commune)



POUR RÉSERVER UN KIT DE PIÉGEAGE ET LE RÉCUPÉRER,

contactez le Centre technique municipal au 04 50 84 10 75 (n'hésitez pas à laisser un message avec vos coordonnées)

LORSQUE VOUS PIÉGEZ UN FRELON ASIATIQUE,

signalez le sur www.frelonsasiatiques.fr. Faire de même en signalant sa présence. Votre participation permet de mettre en évidence l'évolution de son territoire de vie et ainsi de mieux lutter contre sa prolifération

PLUS D'INFO

sur le site du GDSA (Groupement de Défense Sanitaire Apicole) : <https://gdsa74.fr>

Reportage pour le journal télévisé de France 3—mars 2021



LE PARC DE HAUT-MONTHOUX



Situé en haut de la colline de Monthoux, dominant la ville, le parc, ancienne propriété de l'évêché, est un lieu de repos et de détente.

Une chapelle restaurée, vestige de son passé épiscopal, domine le parc et ses allées.

Depuis le parc, la vue sur le Nord-Ouest couvre la plaine Genevoise, d'où l'on aperçoit le jet d'eau du lac Léman. Au Sud-Est, la chaîne du Mont-Blanc, avec ses sommets enneigés se dévoilent.

Un endroit idéal pour accueillir parents, enfants ou centres d'animations.

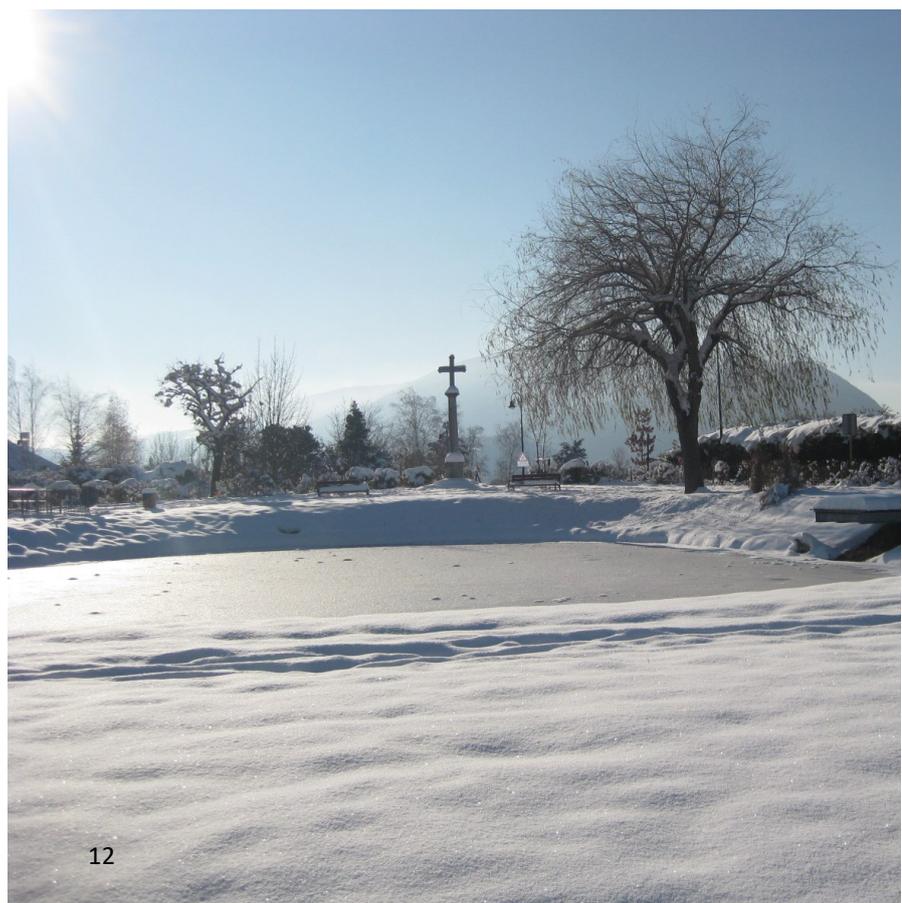
Un parc a vocation de lieu de détente

⇒ **1 verger :**

On peut y découvrir des pruniers, des poiriers, des pommiers et des cerisiers.

⇒ **des jeux d'enfants :** installation d'un parc de jeux pour les enfants de 2 à 12 ans, ainsi que d'une pyramide de corde pour tous les âges.

Les deux ruches, aujourd'hui au nombre de quatre, ont été déplacées afin de leur assurer un espace tranquille et sécurisé, bénéfique au développement et à au bien-être des essaims. Les ruches, installées dans un premier temps sur le côté de la chapelle, ont été déplacées dans une prairie à côté du cimetière.

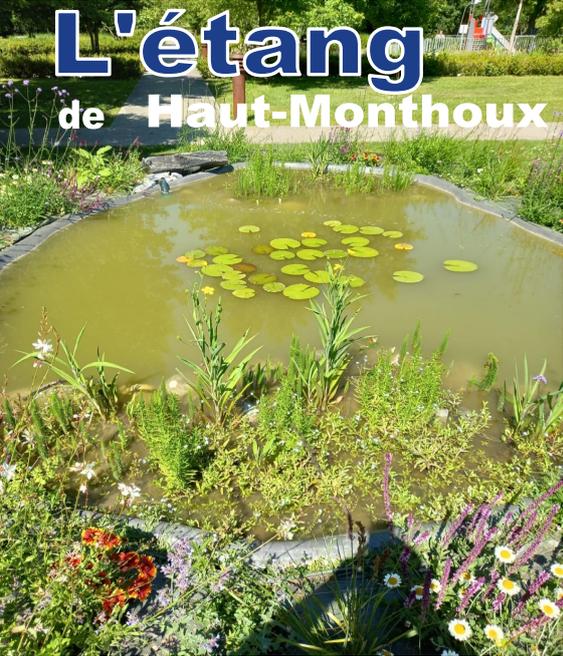


LE PARC DE HAUT-MONTHOUX

Au printemps 2016, d'importants travaux ont été réalisés à l'étang de Haut-Monthoux, afin de consolider ses berges et améliorer sa mise en valeur. En effet, un affaissement des berges était constaté depuis plusieurs années, menaçant la pérennité du site.

En 2020, de nouveaux travaux ont été réalisés, avec l'installation d'un bassin en amont et la plantation de plantes semi-aquatiques, pour une filtration naturelle de l'eau.

L'étang de Haut-Monthoux



Jeux pour les enfants



Au mois d'octobre 2015, l'ancienne aire de jeux du parc a totalement été repensée.

Les anciens jeux ont été remplacés par des nouveaux, ainsi que le sol souple sur une surface de près de 150m².

Une opération était devenue nécessaire du fait de la détérioration des jeux en place depuis l'extension du parc en 2007.

Aujourd'hui, les enfants de 2 à 12 ans peuvent profiter d'un magnifique château miniature avec tour de guet et toboggan, d'un jeu sur ressort

type « drakkar », ...

Coût des travaux : 40 668,00 € TTC.

A côté de l'aire de jeux existant, une pyramide de cordes a été installée.

L'ancienne
aire de
jeux du
parc,
datant de
2007



PARC DU CENTRE-BOURG



Terminé à l'automne 2012, le réaménagement du Centre-Bourg fut un vaste projet qui a profondément et durablement changé le centre de notre commune.

Il a permis de redonner au cœur de la ville, un espace vert familial et accueillant, où enfants, adolescents et adultes peuvent se rencontrer, s'amuser, se reposer, partager une partie de pétanque,... autour de jeux pour enfants, du Pavillon des Tilleuls, du four à pains et des terrains de pétanque.

Sa structure a été conçue de manière à le rendre accessible au plus grand nombre ; notamment grâce à ses parkings situés tout autour du parc, ainsi qu'à son cheminement piétonnier en béton désactivé facilitant le déplacement des personnes à mobilité réduite.

Le Centre-Bourg : un véritable lieu de vie.

Tout au long de l'année, depuis 10 ans, la mairie, les associations communales, et les particuliers (habitants de Vétraz-Monthoux et des communes voisines) font vivre ce lieu.

D'avril à décembre, la commune organise en ce lieu, la totalité des événements communaux se déroulant en extérieur :

- la Fête des Plantes (avril), la matinée du développement durable (mai), la Fête de l'Été (juin-juillet), le Cinéma Plein Air (août), la Journée Européenne du Patrimoine (septembre), le Marché de Noël (décembre),
- De nouveaux événements arriveront prochainement : Octobre Rose 2022.

Nous accueillons également des événements intercommunaux tels que les Virades de l'Espoir en 2013 et 2020.

Chaque semaine, nos associations participent à la vie de ce lieu, en utilisant les infrastructures pour leur activité associative. A titre d'exemple :

- L'amicale de pétanque vetrazienne et l'association des anciens combattants occupent le Pavillon des Tilleuls et les terrains de pétanques.
- Les sapeurs pompiers effectuent leur entraînement hebdomadaire sur les espaces en herbes et le multisports,
- Les Amis du Four organisent plusieurs fournées par an, de pains, de brioches et de rissoles.

En projet : la renaturation du Nantet.

La commune souhaite étudier la **renaturation du Nantet**, petit cours d'eau qui traverse le centre-bourg mais qui est aujourd'hui en partie busé. Ce projet de remettre le Nantet à la lumière du jour amènerait incontestablement un plus en matière de cadre de vie au sein même de notre espace public central et permettrait de lui rendre un fonctionnement plus naturel.



LA FETE DES PLANTES

Le 30 avril et le 1er mai, la commune a fêté,
au Centre-Bourg, sa

21^{ème} Fête des Plantes :

une exposition-vente de végétaux et articles de jardins, célébrant l'arrivée du printemps et des premières plantations.

Cette manifestation en plein air grandit d'année en année, et accueille aujourd'hui plus de soixante-dix exposants de la région et d'ailleurs. De chapiteaux en chapiteaux, on peut ainsi découvrir une multitude de végétaux de montagne et plantes vivaces, de cactées, d'arbres fruitiers, des orchidées... mais aussi de la décoration de jardin, des paysagistes, de l'artisanat, des produits alimentaires naturels et de bien-être naturels, et de quoi se restaurer.



Vétraz
Monthoux

vétraz-monthoux.fr
Mairie Vétraz-Monthoux
04 50 37 32 09
mairie_vétraz_monthoux



Au programme:

- ⇒ Exposition- ventes de plants
- ⇒ Dégustation de produits naturels
- ⇒ Conférences pour apprendre à soigner les plantes au naturel
- ⇒ Ateliers « enfants »
- ⇒ Chasse aux trésors
- ⇒ Cuisson de pains dans le four à bois traditionnel
- ⇒ Restauration sur place
- ⇒ Déambulations d'échassier
- ⇒ Déambulations musicale

70 exposants dont 12 animations :

- ⇒ Pépiniéristes et producteurs de plantes diverses
- ⇒ Créateurs, concepteurs, décorateurs de jardins
- ⇒ Artisans du bien-être et de la cosmétique naturelle
- ⇒ Artisans du goût
- ⇒ Artisans décorateurs (articles de jardins, bijoux naturels, ...)
- ⇒ Associations et institutions communales et départementales
- ⇒ Animations diverses



LA FETE DES PLANTES



"OFF de la transition énergétique"

1ère matinée verte

Les assises européennes de la transition énergétique se sont tenues à Genève du 31 mai au 2 juin.

Un volet grand public, intitulé « Le OFF » avait pour objectif de fédérer les communes autour de cette 23ème édition. Nous avons profité de ces événements pour lancer notre première matinée consacrée à l'environnement, le samedi 4 juin.

Plusieurs activités étaient proposées, pour les plus matinaux et les plus sportifs, une marche propre a pris le départ dès 9h00, depuis le pavillon des tilleuls. Objectif du jour, collecter les déchets ; malheureusement très nombreux ; qui jonchent le bord de nos routes. Les « nettoyeurs » se sont répartis en plusieurs équipes : un groupe mené par les chasseurs de l'association communale de chasse, a pris la direction de la croix de Corly, chemin de la Prairie, pour arpenter les sentiers qui descendent vers la Noue et la Menoge. En plus cette marche, des stands et des animations étaient proposés toute la matinée. Des ateliers pour petits et grands pour confectionner des hôtels à insectes, des plantations dans des capsules de café recyclées ou encore des smoothies grâce au vélo à smoothies qui nous a été prêté par l'association des virades de l'espoir et la création de sucre aromatisé, proposé par Natacha, notre épicier du centre-bourg.

A côté de ces diverses animations, des stands de sensibilisation et d'information nous ont accompagné. Nos acteurs locaux, fidèles de nos événements, et nous les en remercions vivement, Didier Mouchet et ses abeilles et les œufs de Julien Gaud. Avec eux, le collectif Citoyenergie, La Fresque du climat et un réparateur itinérant de vélos GM Ride On, ont partagés leurs activités.



vetraz-monthoux.fr
Mairie Vétraz-Monthoux
04 50 37 32 09
@mairie_vetraz_monthoux



"OFF de la transition énergétique"

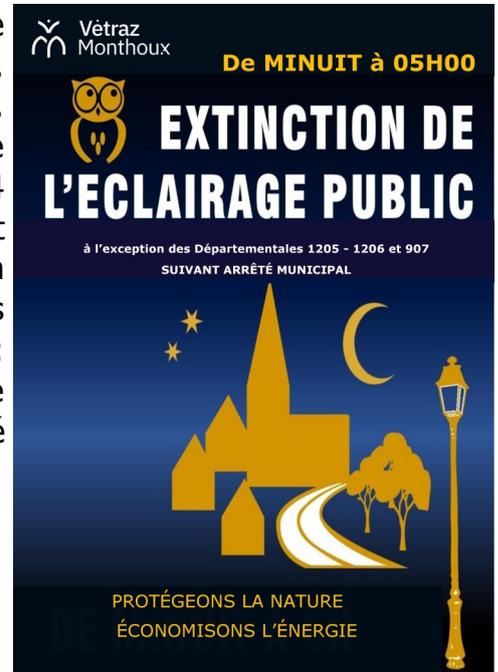


EXTINCTION de l'éclairage public

Extinction : c'est parti !

La municipalité poursuit son engagement dans une démarche d'éclairage maîtrisé

En début d'année, nous avons effectué un sondage auprès via notre magazine municipal du printemps. Nous avons enregistré près de 300 participations. Avec un taux de 94 % majoritairement favorable à ce dispositif, l'extinction entrera en vigueur le samedi 24 septembre, au lendemain de l'opération « La nuit est belle ». Nous avons mis en place une extinction partielle des éclairages communaux, en effet les 3 axes majeurs en pied de colline resteront éclairés, à savoir : avenue de l'Europe, route de Bonneville et route de Taninges. Pour les autres voies, l'éclairage sera coupé de minuit à 5h00.



La Nuit est Belle

La commune participera de nouveau cette année à l'opération « La nuit est belle » du 23 septembre 2022, une opération festive visant à sensibiliser la population du Grand Genève aux impacts de la pollution lumineuse. En 2021, 178 communes du Grand Genève avaient participé activement à l'évènement en n'allumant pas leur éclairage public dans la nuit du 21 au 22 mai, soit 30 communes de plus qu'en 2019.



MOBILITE DOUCE

Balisage des sentiers pédestres

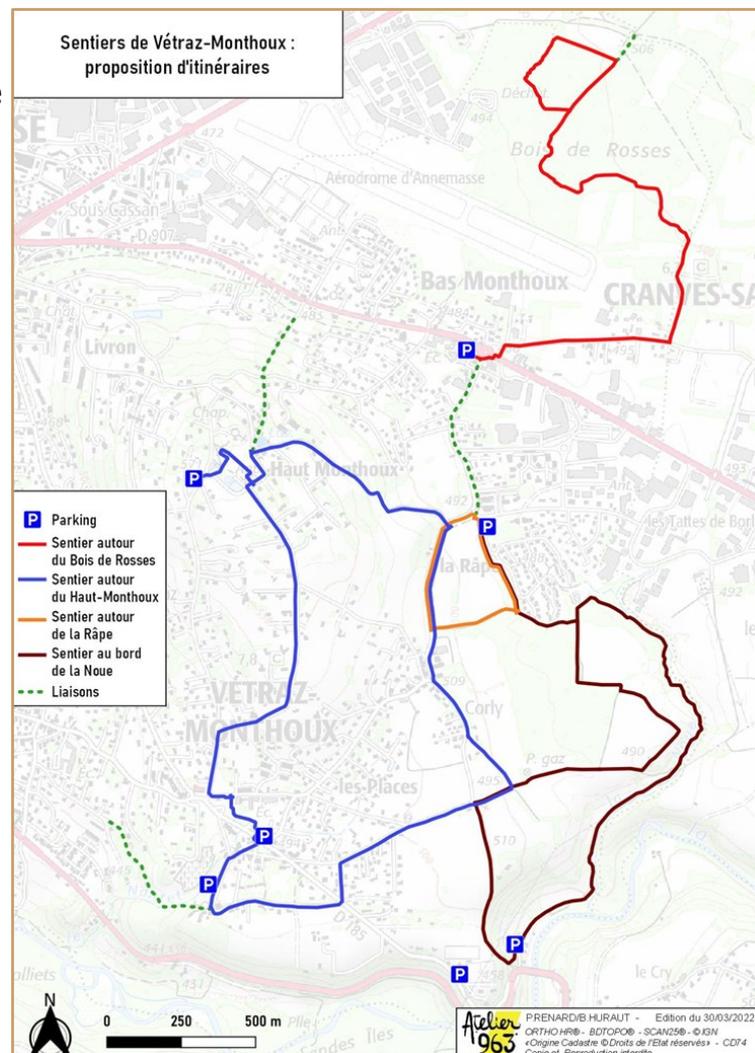
Itinéraires de balades

Nous avons lancé cette année une étude pour le balisage des sentiers pédestres qui sillonnent la commune, avec L'Atelier 963. Ce projet répond à de nombreuses aspirations actuelles des habitants et des touristes :

- ⇒ Sauvegarde des chemins et du patrimoine, préserver, entretenir et valoriser un patrimoine de chemins ruraux.
- ⇒ Proposition de déplacements doux, utilitaires ou de loisirs. Proposer une alternative à la voiture pour les déplacements quotidiens, utilitaires au cœur de votre commune.
- ⇒ Amélioration du cadre de vie pour les habitants et attractivité de la commune, par le maintien de la qualité des espaces verts.

Atelier 963 nous a proposé :

- ⇒ 4 sentiers, avec chacun au moins 1 parking de départ—9km d'itinéraire
- ⇒ Des liaisons entre les sentiers
- ⇒ Une liaison avec la Voie Verte
- ⇒ Une liaison avec le réseau de Cranves-Sales



MOBILITE DOUCE

Voie Verte & Cheminement piétons

Voie verte

La voie verte du Grand Genève est le projet phare de l'agglomération concernant les **modes doux**. Elle traverse **Annemasse Agglo** sur **12 km depuis la frontière Suisse jusqu'à Bonne**. Côté Suisse, elle se poursuit vers le centre de Genève. Côté Bonne, elle se prolongera en direction de Chamonix sur l'itinéraire Léman Mont-Blanc.



Elle **traverse 6 communes** d'Annemasse Agglo : Gaillard, Ambilly, Annemasse, Vétraz-Monthoux, Cranves-Sales et Bonne.

Cheminement des piétons

La municipalité a inscrit dans son programme, l'aménagement de secteurs sécurisés et de chemin piétonnier pour les déplacements dits « mode doux ». En juillet 2022, un premier tronçon a été réalisé Chemin de la Prairie. Un route très empruntée par les marcheurs et les coureurs.



L'ÉCOLE DANS LA NATURE

L'école dans la nature, l'école du futur

Pour l'année scolaire 2022-2023, l'école Françoise-Dolto expérimentera une nouvelle façon d'enseigner : **l'école dans la nature**.

A l'initiative d'une professeur, les élèves de CP (cours préparatoire) participeront à une classe dans la nature une matinée par semaine. Chaque jeudi matin, les enfants et leur enseignante chemineront une quinzaine de minutes pour aller s'installer sur un terrain communal proche de la Voie verte à Bas-Monthoux.

Ce concept qui fait de plus en plus d'adeptes, a pour **objectifs** :

- de répondre en partie à la demande des enfants de faire des sorties en extérieur
- d'enseigner de façon différente certaines matières en s'aidant de la nature : les arts plastiques, la géométrie, le sport, les sciences avec tout ce qui touche au vivant, faune, flore, saisons...
-

Afin de rendre ce projet viable (sécurisation des lieux pour l'accueil d'enfants, tout en concernant cette parcelle « sauvage » propice à l'apprentissage) les services techniques municipaux ont réalisés des travaux d'élagage. Ils ont toutefois, conservé son état naturel.



TRAVAUX A VENIR



Nouvelle mairie & Centrale photovoltaïque

Nouvelle mairie



Création d'une nouvelle mairie

Le chantier de la future mairie est en route, elle devrait être livrée au troisième trimestre 2023. Ce nouveau bâtiment permettra de regrouper l'ensemble des services administratifs et techno-administratifs en un seul et même lieu. Le parc et l'étang autour de la future mairie ont été nettoyés et seront conservés.



Mairie actuelle

L'actuelle mairie gardera ses fonctions essentielles et symboliques de la vie communale, avec la célébrations des mariages et des cérémonies commémoratives. Les locaux de la police municipale y seront installés.

Centrale villageoise photovoltaïque

La commune s'engage à équiper les toits du CTM de panneaux photovoltaïques pour produire de l'énergie en autoconsommation et rendre le surplus au réseau. Une étude de faisabilité a été effectuée par le SYANE :

- Puissance max : 250 kWc
- Nb panneaux PV : 700 o Surface : 1 300 m²
- Production de 290 MWh/an, soit l'équivalent de la consommation de 80 logements
- Investissement: 290 k€ HT
- Exploitation : 5,5 k€/an
- CA : 27 k€/an

Etude de faisabilité



Nouveau Groupe Scolaire



Création d'un nouveau groupe scolaire

La commune de Vétraz-Monthoux connaît une croissance démographique soutenue depuis plusieurs années. Ce boom démographique impose à la municipalité d'anticiper la livraison des logements prévus dans les 5 prochaines années – y compris ceux déjà livrés ou en cours de livraison – dont une très grande partie de ces nouvelles livraisons concernent le quartier des Hauts-Monthoux et dont l'école René Cassin est l'unique école du secteur (carte scolaire).

Le groupe scolaire René Cassin étant proche de la saturation en effectifs scolaires, et des bâtiments difficilement extensibles, la nouvelle municipalité a décidé de reconstruire le groupe scolaire René Cassin dans le centre-bourg de Vétraz-Monthoux pour une capacité de 20 classes comprenant :

- ⇒ 1 pôle maternelle de 9 classes ;
- ⇒ 1 pôle élémentaire de 11 classes ;
- ⇒ 1 restaurant scolaire ;
- ⇒ 1 centre de loisirs sans hébergement (CLSH) (actuellement situé dans le groupe scolaire F. Dolto) ;
- ⇒ 1 parking souterrain.

Actuellement, le groupe scolaire René Cassin accueille 4 classes maternelles et 7 élémentaires, soit 11 classes.



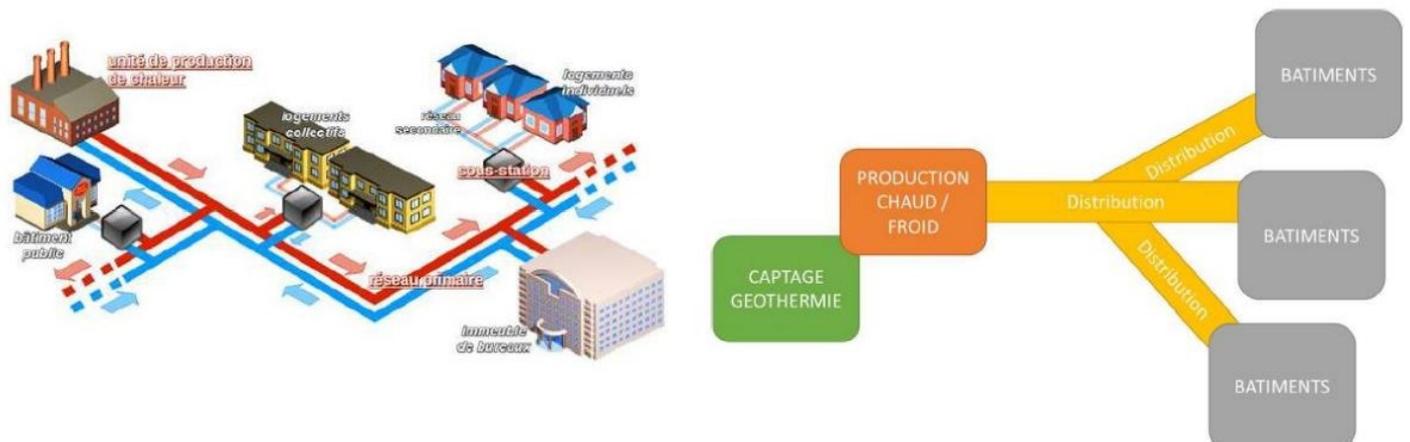
Projet géothermie

Réseau de chaleur : projet géothermie sur sondes verticales

La géothermie consiste à puiser la chaleur contenue dans le sous-sol, afin de l'utiliser pour chauffer des bâtiments ou pour produire de l'électricité.

Principe du réseau de chaleur et de froid :

- ⇒ Installation comprenant une production centrale alimentant un réseau, constitué de canalisations isolées et enterrées desservant plusieurs bâtiments publics ou privés.
- ⇒ La production produit de l'eau chaude ou froide acheminée vers les différents bâtiments par le réseau de chaleur (réseau dit primaire) ; des équipements hydrauliques (échangeurs de chaleur) appelés sous-stations permettent en suite la distribution de la chaleur dans le réseau dit secondaire, de chaque bâtiment.



VETRAZ-MONTHOUX EN IMAGES



Entrées de ville



Entrées de ville

rond-point zone d'activités des Erables



rond-point route de Bonneville



Entrées de ville

rond-point route de Taninges



rond-point route de Taninges

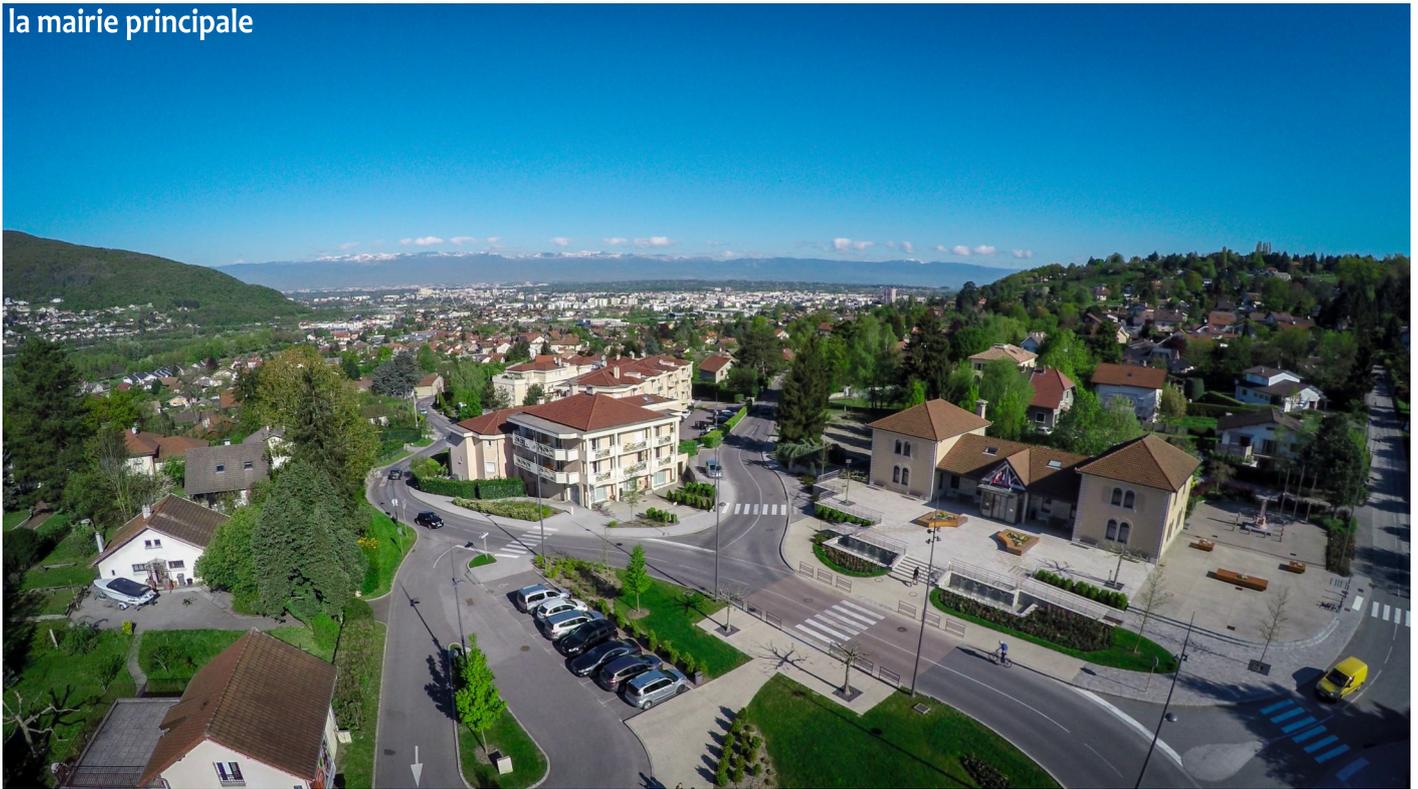


rond-point route de Taninges



Patrimoine bâti communal

la mairie principale



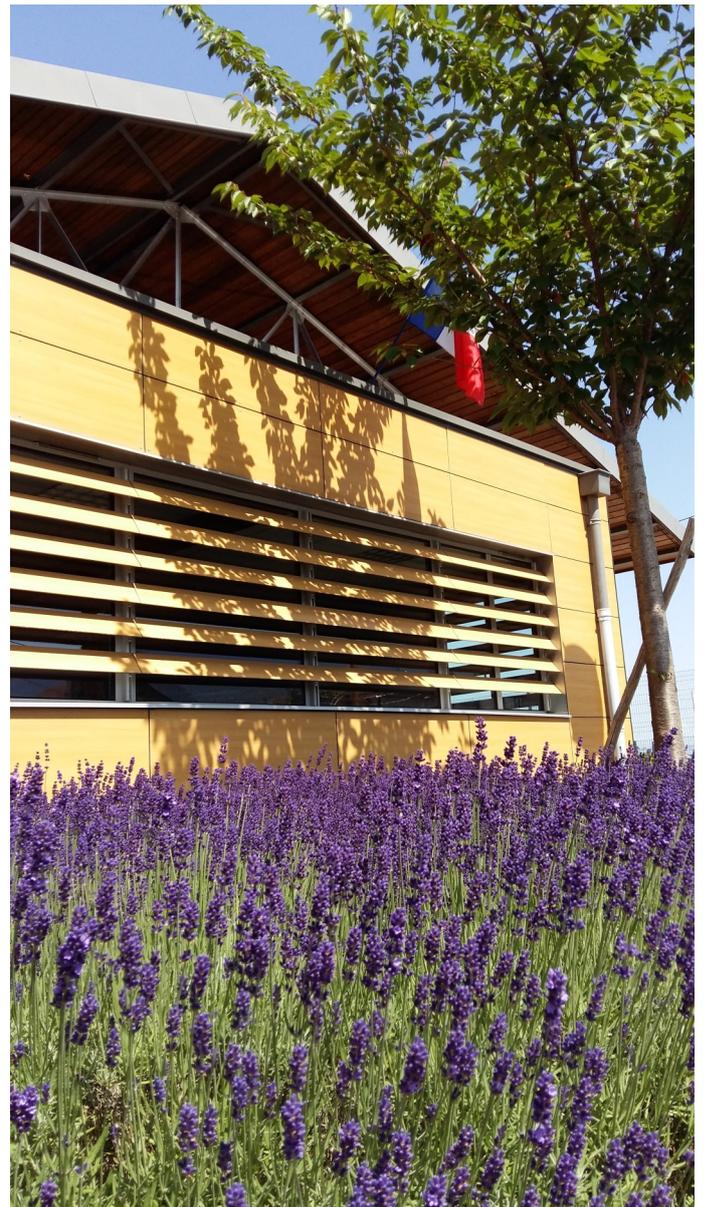
Patrimoine bâti communal

la mairie principale



Patrimoine bâti communal

la maisons des associations



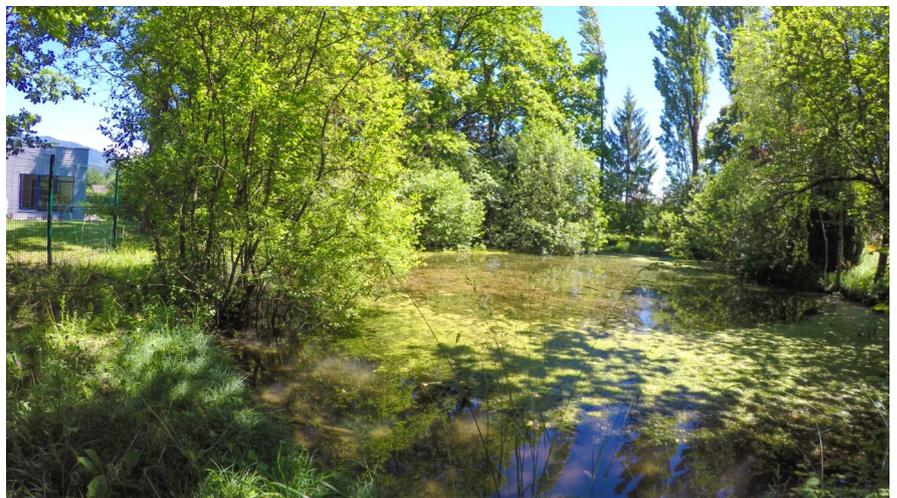
Patrimoine bâti communal

la mairie annexe



Patrimoine bâti communal

la mairie annexe - étang



La mairie annexe est actuellement en travaux. Elle a pour vocation de devenir la future mairie.

*Pour plus d'informations :
page 25
« TRAVAUX A VENIR »*

Patrimoine bâti communal

le centre technique municipal



Places et espaces publics

place de la mairie



route de Monthoux



route de La Fougonne



Places et espaces publics

plantation mécanisée, allée des Chênes



terre-plein route des Hutins



école Le Petit Prince



Le Cimetière

entrée du cimetière



Le Cimetière



Places et espaces publics

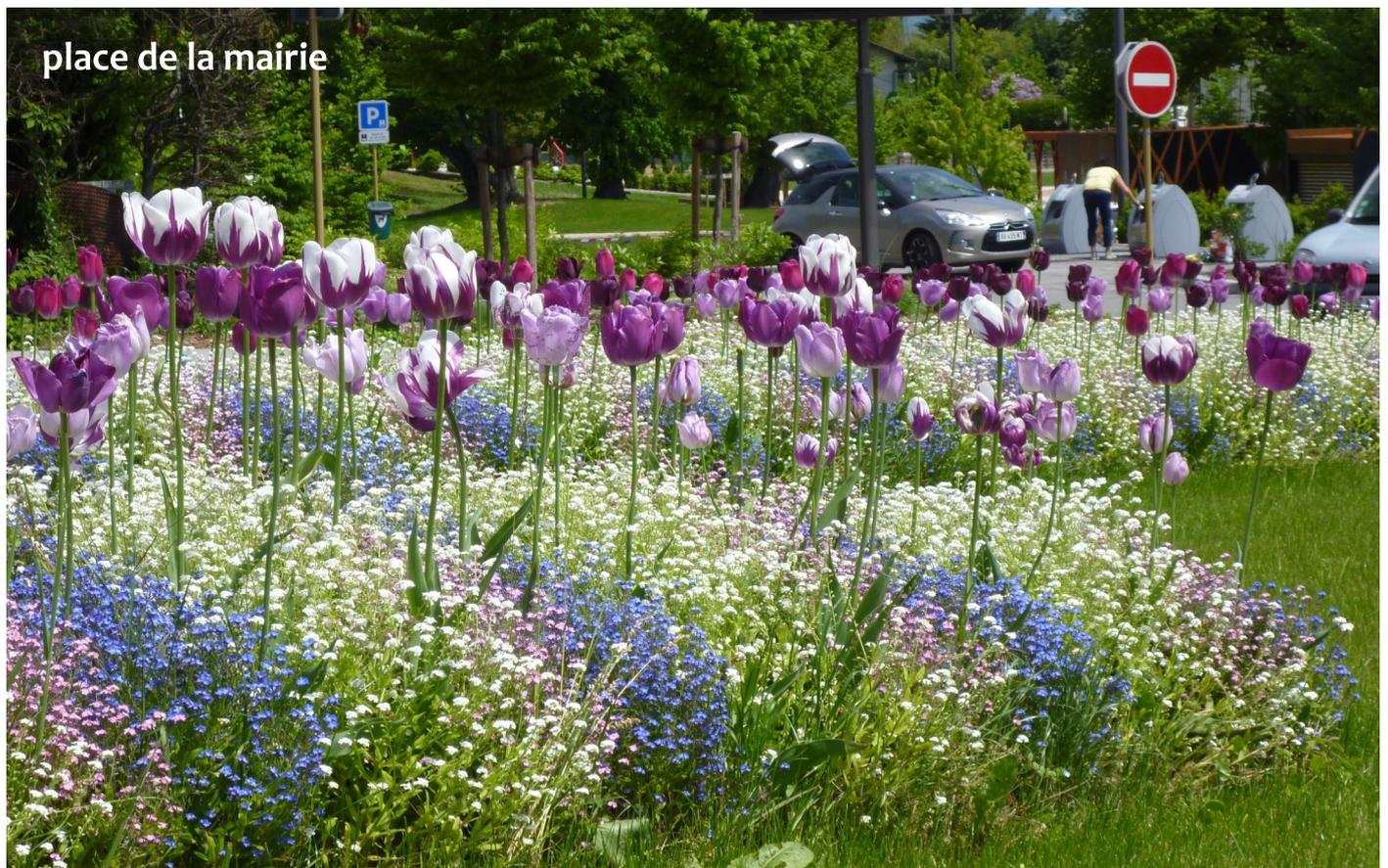
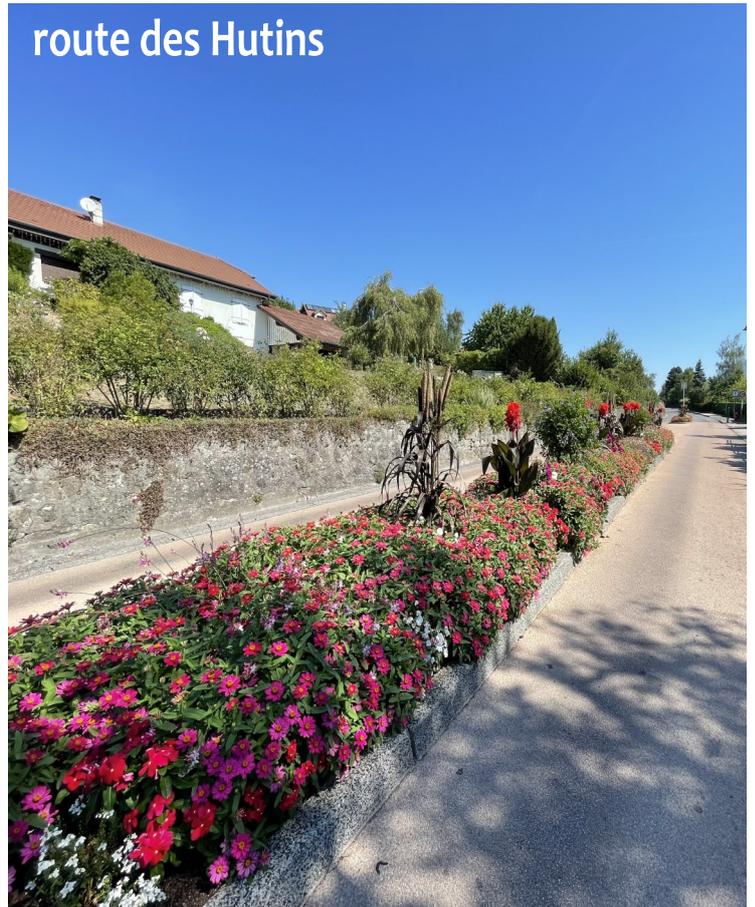


plantation mécanisé, route de Collonges



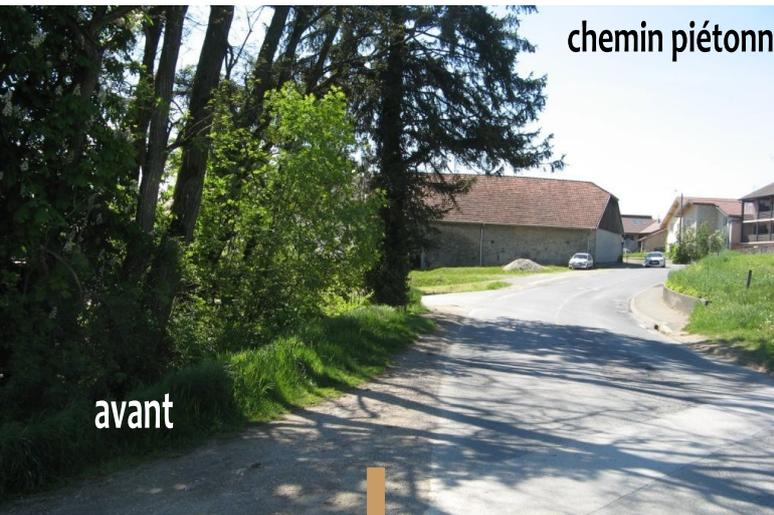
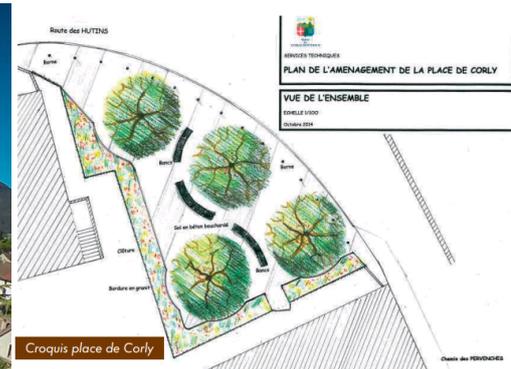
chemin des Carrés

Places et espaces publics

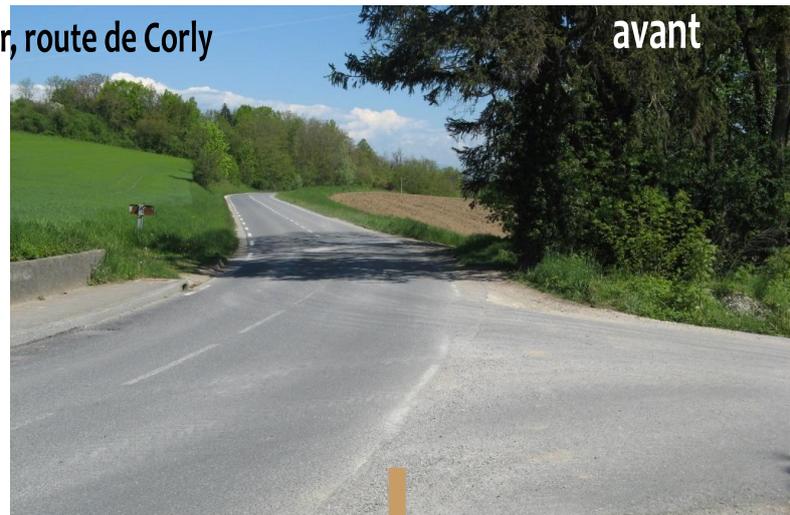


Avant/Après

place de Corly



chemin piétonnier, route de Corly



Parc du Centre



Parc du Centre



Parc de Haut-Monthoux



Parc de Haut-Monthoux



Parc de Haut-Monthoux



Parc des Trois Noyers



CONCOURS PHOTOS 2022

"Le printemps sous toutes ses formes"



Commune de
Vétraz-Monthoux,
candidate pour le maintien
de sa 2ème fleur.



Merci de votre
attention !

